

Démarche : Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) -
Reconnaissance de la mission de PDSES pour les activités non
réglementées

Organisme : Direction de l'offre sanitaire

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

L'ARS Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures afin de désigner les structures attributaires des implantations de PDSES pour les activités non réglementées, en reconnaissant des missions de service public de PDSES pour assurer une réponse aux besoins de la population en heures de PDSES (nuits, week-ends à compter du samedi après-midi et jours fériés).

Nom du GHT ou de l'établissement privé

FINESS JURIDIQUE

FINESS GEOGRAPHIQUE

Mail de contact de la personne en charge du dossier au sein de l'établissement

Zone d'activité de soins

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Cher

Eure-et-Loir

Indre

Indre-et-Loire

Loir-et-Cher

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Hépatogastroentérologie (dont endoscopies) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Hépatogastroentérologie (dont endoscopies)

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024). (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Hépatogastroentérologie (dont endoscopies)

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Hépatogastroentérologie (dont endoscopies)

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024). (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Hépatogastroentérologie (dont endoscopies)

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Hépatogastroentérologie (dont endoscopies)

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024). (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Hépatogastroentérologie (dont endoscopies)

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Pneumologie (y compris endoscopie) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pneumologie (y compris endoscopie)

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Commentaires

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pneumologie (y compris endoscopie)

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pneumologie (y compris endoscopie)

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Commentaires

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pneumologie (y compris endoscopie)

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pneumologie (y compris endoscopie)

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Commentaires

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pneumologie (y compris endoscopie)

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Médecine polyvalente - Médecine interne - Gériatrie

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie vasculaire ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné :

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés* (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés* (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie vasculaire

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

2- Modalité d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés* (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie vasculaire

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie viscérale et digestive ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie viscérale et digestive

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie viscérale et digestive

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie viscérale et digestive

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Permanence des soins en établissements de santé (PDS) - Reconnaissance de la mission de PDS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie viscérale et digestive

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie viscérale et digestive

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDS sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Ligne autonome

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie viscérale et digestive

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie orthopédique et traumatologie ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie orthopédique et traumatologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie orthopédique et traumatologie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie orthopédique et traumatologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie orthopédique et traumatologie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie orthopédique et traumatologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie orthopédique et traumatologie

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie Ophtalmologique ?

Cochez la mention applicable

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Ophtalmologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome

Ligne partagée :

- mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents

- alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Ophtalmologie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Ophtalmologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome

Ligne partagée :

- mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents

- alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Ophtalmologie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Ophtalmologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement assure la ligne d'astreinte ou de garde de façon autonome

Ligne partagée :

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

- mutualisation d'équipes au sein du même site ou issues de sites différents

- alternance de sites : plusieurs établissements sont organisés pour couvrir la ligne

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Ophtalmologie

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie ORL ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie ORL

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie ORL

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie ORL

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie ORL

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie ORL

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie ORL

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie de la main ?

Cochez la mention applicable

Oui

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie de la main

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie de la main

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie de la main

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie de la main

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie de la main

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Permanence des soins en établissements de santé (PDES) - Reconnaissance de la mission de PDS

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie de la main

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie urologique ?

Cochez la mention applicable

Oui

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie urologique

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie urologique

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie urologique

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie urologique

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie urologique

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie urologique

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie maxillo-faciale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie maxillo-faciale

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie maxillo-faciale

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie maxillo-faciale

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie maxillo-faciale

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie maxillo-faciale

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie maxillo-faciale

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Chirurgie thoracique ?

Cochez la mention applicable

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné
Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie thoracique

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie thoracique

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie thoracique

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie thoracique

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Chirurgie thoracique

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.
- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

* Pour les lignes d'anesthésie couvrant la chirurgie, les soins critiques et la maternité, elles pourront être mutualisées en lien avec la réglementation pour un établissement ou pour plusieurs établissements y compris dans le cadre d'un GCS

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Chirurgie thoracique

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Pharmacie ?

Cochez la mention applicable

Oui

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pharmacie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pharmacie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pharmacie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pharmacie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Pharmacie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- Effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Pharmacie

Souhaitez-vous une reconnaissance pour l'activité : Biologie ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments à renseigner (questions de 1 à 5) pour chaque établissement concerné

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Biologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Eléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Biologie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Biologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Biologie

Renseignez l'établissement concerné par l'activité de soins : Biologie

1- Indicateurs d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Renseignez les indicateurs suivants (année de référence : 2024) (* Nombre d'actes pour les spécialités)

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

2- Modalités d'organisation et nombre de ligne(s) demandée(s)

Ligne autonome / ligne partagée

Ligne autonome : l'établissement demandeur assure la ligne d'astreinte ou de garde avec les professionnels de santé de son établissement

Ligne partagée :

- Ligne partagée en alternance : cette ligne s'entend comme une ligne partagée entre au moins deux établissements de santé avec une organisation du planning de PDSSES sur au moins deux sites différents.

- Ligne partagée mutualisée : une ligne sur un seul site dont le planning est réalisé avec la contribution des professionnels de santé de plusieurs établissements et / ou de professionnels de santé libéraux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ligne autonome

Ligne partagée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau à compléter et à joindre au dossier

Commentaires

3- effectifs mobilisés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Effectifs mobilisés (en nombre et en ETP) de la spécialité sur la ligne, présents au 01/09/2025 (nombre de professionnels et nombre d'ETP)

Éléments complémentaires et commentaires sur ces effectifs, le cas échéant :

4- Dynamique territoriale

Dynamique de coopération territoriale

Décrire la coordination et les coopérations de l'établissement au niveau du territoire

5- Autre commentaire sur votre demande

Informations complémentaires que l'établissement souhaite porter à la connaissance de l'ARS - Biologie

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre d'engagement du directeur d'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre d'engagement du praticien libéral

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis de la CME (établissements publics), de la commission médicale (établissements privés à but non lucratif) ou de la conférence médicale (établissements privés à but lucratif) et Avis du COSTRAT/GHT pour les établissements publics

- Avis de la CME (établissements publics), de la commission médicale (établissements privés à but non lucratif) ou de la

Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) - Reconnaissance de la mission de PDS

conférence médicale (établissements privés à but lucratif) (à envoyer au plus tard le 31/12/2025 sur le mail : ars-cvl-
direction-offre-sanitaire@ars.sante.fr)

- Avis du COSTRAT/GHT pour les établissements publics (à envoyer au plus tard le 31/12/2025 sur le mail : ars-cvl-
direction-offre-sanitaire@ars.sante.fr)